



Circulaire N° 277 /MENA/CAB/DPFC
du 14 AOUT 2024

LE MINISTRE

à

Monsieur l'Inspecteur Général, Coordonnateur Général
de l'Inspection Générale
(pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux
et Chefs de Services rattachés
(pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux
(pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Chefs des Antennes de la
Pédagogie et de la Formation Continue
(pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements
secondaires publics et privés
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CAFOP
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Chefs de
Circonscription
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles
primaires publiques et privées
(pour exécution).

OBJET: Utilisation des manuels scolaires agréés dans
les écoles et établissements secondaires.

A compter de l'année scolaire 2024-2025, toute école ou établissement secondaire a l'obligation d'utiliser pendant au moins quatre (04) années successives les **manuels scolaires ou supports didactiques** qu'il aura choisis dans la liste des manuels agréés.

Cette disposition vise à réglementer l'utilisation des manuels scolaires et des supports didactiques dans les salles de classe.

Les Directeurs Régionaux sont chargés de veiller au strict respect de cette instruction.



Professeur Mariatou KONE

